

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Municipal : 15
En Exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 21/11/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Quatre et le Vingt-Cinq Novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Anne-Charlotte BARLERIN, Mme Nathalie BARDOU, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Didier JANSON, M. Philippe JACQUIER, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

Étaient représentés : M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à Mme Anne-Charlotte BARBELIN.

Étaient excusés : M. Frédéric BASTIEN.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GAY.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Délibération 2024/70 : Renouvellement de convention Loyers Commerciaux

M. le Maire présente au Conseil Municipal 2 conventions d'utilisation d'un local commercial situé 7 place Occitane, au nom de Mesdames FAUGE Carole et RABELLO PARIS Fernanda qui arrive à échéance au 31/12/2024.

M. le Maire propose de refaire une nouvelle convention d'un an allant du 01/01/2025 au 31/12/2025 sur les mêmes bases que la précédente.

Le conseil Municipal à l'unanimité du nombre présents adopte la proposition de M. le Maire et autorise celui-ci à signer le renouvellement de convention.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Délibération rendue exécutoire
Affichage et envoi en Sous-Préfecture
De Castres, le 28/11/2024
Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL



Le Secrétaire de séance, Mme GAY.